

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000001095/F

N° rév. 3.0

## Stolit Effect

Date de révision 18.07.2025

Date d'impression 28.07.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Stolit Effect

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 9PS5-P0AC-W00M-JHDH

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Enduit de façade

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
c.rautureau@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Élimination:**  
P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

#### Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

#### Ordonnance sur les produits biocides (528/2012):

Contient butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle , Terbutryne. En tant qu'agents pour la protection de revêtement suivant la directive sur les produits biocides (528/2012), article 58(3)

Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one , 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1). En tant qu'agents pour la protection lors du stockage suivant la directive sur les produits biocides (528/2012), article 58(3)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement    | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------------|---|---|--------------------------|
| dioxyde de titane            | 13463-67-7<br>236-675-5<br>01-2119489379-17-XXXX                | Carc. 2; H351, Note V,<br>Note W, Note 10   | ≥ 1 - < 10               |
| Terbutryne                   | 886-50-0<br>212-950-5   | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Sens. 1B; H317<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br>PMTEUH450<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 100<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le milieu<br>aquatique): 100   | ≥ 0,0025 - <<br>0,025    |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5<br>220-120-9<br>613-088-00-6<br>01-2120761540-60-XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 2; H330<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le milieu<br>aquatique): 1<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Sens. 1A | ≥ 0,0025 - <<br>0,025    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

|  |   |   |                    |
|--|---|---|--------------------|
| 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one  | 2682-20-4<br>220-239-6<br>01-2120764690-50-XXXX     | <p>≥ 0,036 %</p> <p>Acute Tox. 3; H301<br/>Acute Tox. 3; H311<br/>Acute Tox. 2; H330<br/>Skin Corr. 1B; H314<br/>Eye Dam. 1; H318<br/>Skin Sens. 1A; H317<br/>Aquatic Acute 1; H400<br/>Aquatic Chronic 1;<br/>H410<br/>EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10<br/>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique<br/>Skin Sens. 1A<br/>≥ 0,0015 %</p>   | ≥ 0,0025 - < 0,025 |
| masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9<br>613-167-00-5<br>01-2120764691-48-XXXX | <p>Acute Tox. 2; H330<br/>Acute Tox. 2; H310<br/>Acute Tox. 3; H301<br/>Skin Corr. 1C; H314<br/>Skin Sens. 1A; H317<br/>Aquatic Acute 1; H400<br/>Aquatic Chronic 1;<br/>H410<br/>Eye Dam. 1; H318<br/>EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100<br/>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique<br/>Skin Corr. 1C<br/>≥ 0,6 %<br/>Skin Irrit. 2<br/>0,06 - &lt; 0,6 %<br/>Eye Irrit. 2<br/>0,06 - &lt; 0,6 %<br/>Skin Sens. 1A<br/>≥ 0,0015 %<br/>Eye Dam. 1<br/>≥ 0,6 %</p> | < 0,0002           |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Conseils généraux     | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.            |
| Inhalation            | Transférer la personne à l'air frais.<br>Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.<br>Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                             |
| Contact avec la peau  | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Consulter un médecin.   |
| Ingestion             | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.<br>Garder tranquille.   |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

|   |   |
|---|---|
|   | Poudre chimique sèche<br>Eau pulvérisée   |
| Moyens d'extinction inappropriés  | Jet d'eau à grand débit   |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | A l'état durci, le produit proprement dit est classé incombustible selon EN13501-1.<br><br>En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):<br>Monoxyde de carbone<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.  |
| Conseils supplémentaires  | Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.   |

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|  |  |
|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Assurer une ventilation adéquate.<br>Ne pas respirer les vapeurs.  |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.   |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).<br>Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.<br>Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.<br>Nettoyer soigneusement la surface contaminée. |
| <b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>  | Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.   |

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |  |
|--|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Entrée interdite à toute personne étrangère au service.<br>Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.<br>Observer les réglementations de la protection du travail. |
|--|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base   |
|--|------------|------------------------------------|----------------------------------|--------|
| dioxyde de titane  | 13463-67-7 | VME                                | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(Titane) | FR VLE |
| Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives |            |                                    |                                  |        |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

|| Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

|| Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

|| Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

|| Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,11 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection à manches longues

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.

Protection respiratoire conforme à EN 143.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## Stolit Effect

|  |   |                            |
|--|---|----------------------------|
| État physique  | : | pâte                       |
| Couleur  | : | blanc                      |
| Odeur  | : | Faible, caractéristique    |
| Seuil olfactif   | : | Pas de données disponibles |
| Point de fusion/point de congélation                                     | : | Non applicable             |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                    | : | non applicable             |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | : | Pas de données disponibles |
| Limite d'explosivité, inférieure /<br>Limite d'inflammabilité inférieure | : | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair   | : | non applicable             |
| Température de décomposition   | : | Pas de données disponibles |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## Stolit Effect

|   |   |  |
|---|---|--|
| pH  | : | env. 8 - 9,5 (20 °C)<br>Concentration: 100 % |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique         | : | env. 17.000 - 20.000 mPa.s (20 °C)           |
| Temps d'écoulement                        | : | Pas de données disponibles                   |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité          | : | complètement miscible                        |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : | non déterminé                                |
| Pression de vapeur                        | : | Pas de données disponibles                   |
| Densité                                   | : | env. 1,8 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)           |
| Densité de vapeur relative                | : | Pas de données disponibles                   |

### 9.2 Autres informations

|                        |   |                |
|------------------------|---|----------------|
| Explosifs              | : | Non explosif   |
| Propriétés comburantes | : | Non applicable |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : Non applicable             |
| Auto-inflammation         | : n'est pas auto-inflammable |
| Taux d'évaporation        | : non applicable             |

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

|| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë par inhalation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Toxicité aiguë par voie cutanée      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Terbutryne:**

Toxicité aiguë par voie orale      Nocif en cas d'ingestion.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale      DL50 (Rat): 532 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation      CL50 (Rat): 0,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

#### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale      Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation      Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.  
Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée      Toxique par contact cutané.

#### **masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Toxicité aiguë par voie orale      Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation      Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.  
Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée      Mortel par contact cutané.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Provoque une irritation cutanée.

#### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### **masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Provoque de graves lésions des yeux.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**Composants:**

**Terbutryne:**

Espèce

Souris

Méthode

OCDE ligne directrice 429

Peut provoquer une allergie cutanée.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

**dioxyde de titane:**

Susceptible de provoquer le cancer.

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

#### Composants:

##### Terbutryne:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 100

Toxicité pour les microorganismes EC20 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 100

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

|  |  |
|--|--|
|  | NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201            |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | 1  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | NOEC: 0,21 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE ligne directrice 215 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | NOEC: 1,2 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia (Daphnie)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211                         |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | 1  |
| <b>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:</b><br>Toxicité pour les poissons                | CL50 (Poisson): 4,77 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type de Test: Essai en dynamique<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203        |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,934 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,05 mg/l<br>Durée d'exposition: 120 h<br>Type de Test: Essai en statique        |
|  | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,138 mg/l<br>Durée d'exposition: 120 h<br>Type de Test: Essai en statique       |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | 10   |
| Toxicité pour les microorganismes  | CE50 (boue activée): 41 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 209  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | NOEC: 2,38 mg/l<br>Durée d'exposition: 98 jr<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 210 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | NOEC: 0,044 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211         |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | 1  |

**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

|  |   |
|--|---|
| Toxicité pour les poissons   | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques  | CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br><br>NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00049 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)  | 100   |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)  | NOEC: 0,098 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 210   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)   | NOEC: 0,004 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia (Daphnie)  |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)  | 100   |
| <b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>   |   |
| <b>Produit:</b><br>Biodégradabilité  | Pas de données disponibles  |
| <b>Composants:</b><br><b>Terbutryne:</b><br>Biodégradabilité   | Inoculum: boue activée<br>non dégradé rapidement<br>Biodégradation: 0 %<br>Méthode: OCDE ligne directrice 301F  |
| <b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b><br>Biodégradabilité   | non dégradé rapidement  |
| <b>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:</b><br>Biodégradabilité  | Facilement biodégradable.   |
| <b>masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):</b><br>Biodégradabilité | non dégradé rapidement  |
| <b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>   |   |
| <b>Produit:</b><br>Bioaccumulation   | Pas de données disponibles  |
| <b>Composants:</b><br><b>Terbutryne:</b><br>Bioaccumulation  | Facteur de bioconcentration (FBC): 103<br>Méthode: Méthode de calcul  |
| <b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b><br>Coefficient de partage: n-octanol/eau  | log Pow: 0,7<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 117  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

### 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"  
Laisser sécher les restes de crépi ou les épaissir avec un liant contenant du ciment.  
Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE

0,5 %

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

(75, 3)

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### Texte complet pour phrase H

|        |   |
|--------|---|
| EUH450 | : Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau             |
| H301   | : Toxique en cas d'ingestion.   |
| H302   | : Nocif en cas d'ingestion.   |
| H310   | : Mortel par contact cutané.  |
| H311   | : Toxique par contact cutané.   |
| H314   | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H315   | : Provoque une irritation cutanée.  |
| H317   | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318   | : Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H330   | : Mortel par inhalation.  |
| H351   | : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.                                      |
| H400   | : Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410   | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |  |
|-----------------|--|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë   |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique     |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Carc.           | : Cancérogénicité  |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                 |
| PMT             | : Persistant, mobile et toxique                            |
| Skin Corr.      | : Corrosion cutanée  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Stolit Effect

Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur : Département TIQS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

Personne de contact France : Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit : PROD0515  
FR / FR